



**COMMUNE
DE
MURATO**

**Délibération
DL-2023-27**

Date de la convocation : **24/03/2023**

Date d'affichage : **06/04/2023**

Date de publication : **06/04/2023**

Nb Conseillers afférents au CM : **15**

Nb Conseillers en exercice : **15**

Nb Conseillers présents : **12**

Nb Conseillers représentés : **1**

Quorum : **8**

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE MURATO**

SEANCE DU 31 MARS 2023

L'an deux mille vingt trois, le trente et un mars à 18h00, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Claude FLORI, le Maire.

PRESENTS : M. BERTONCINI Eugène, M. CLEMENTI Albert, M. COPPI Jacques, M. FESSLER Charles, Mme FLORI Céline, M. FLORI Claude, M. GIANSILY Yves, M. LECCIA Lucien, M. LUCCHETTI Sébastien, M. MAZZONI Pierre-Ange, M. MURATI Joseph-Antoine, M. MURATI Lucas.

ABSENTS : M. IANNELLI François M. LAFFOND Alain.

REPRESENTES : M. ANTONI Francis représenté par M. MAZZONI Pierre-Ange.

Le quorum étant atteint, M. FESSLER Charles a été nommé secrétaire de séance (art. L2121-15 du CGCT).

Révision des tarifs de la cantine scolaire

Monsieur le Maire expose au Conseil

Le coût de revient d'un repas de la cantine scolaire a connu une augmentation d'environ 15% au cours de l'année précédente passant de 5,05 € HT/repas (tarif prestataire 2021) à 5,77 € HT/repas (tarif prestataire 2022). Afin de maintenir l'équilibre financier de ce service public tout en garantissant une qualité de repas satisfaisante pour les élèves, il est proposé à l'Assemblée de réviser les tarifs de la cantine scolaire comme suit :

| | Ancienne tarification | Nouvelle tarification |
|--------------|----------------------------------|----------------------------------|
| Repas enfant | 3,30€ / repas | 4,00 € / repas |

Cette nouvelle tarification prend en compte l'augmentation du coût de revient d'un repas, tout en permettant de maintenir un prix raisonnable pour les familles.

**LE CONSEIL MUNICIPAL
Où l'exposé de Monsieur le Maire
Et après en avoir délibéré**

| | | |
|------------------|-----------------|----------------------|
| Pour : 13 | Contre : | Abstentions : |
|------------------|-----------------|----------------------|

➤ **APPROUVE** la révision des tarifs de la cantine scolaire comme ci-dessus exposé.

AINSI FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS.

Au registre sont les signatures

**Le Maire
M. Claude FLORI**
**POUR COPIE CONFORME
LE MAIRE**
Claude FLORI



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02B-212001721-20230331-1_DL-2023-27-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/04/2023

Publication : 06/04/2023